

Évitez les erreurs (type d'examen - sélection des épreuves - paiement de la redevance d'examen) et **informez-vous**. Pour cela, **sur cette même page web, consultez** :

- 1. **Guide du candidat - examens sur ordinateurs - inscription et paiement.**
 - 2. **Constitution du dossier papier complémentaire.** L'envoi du dossier doit être fait dans les délais fixés ci-dessous. En cas de réussite, tout retard reportera l'envoi du certificat d'aptitude théorique.
 - 3. **55FormExa** : candidats exonéré du paiement de la redevance, finalisation de votre pré-inscription par le Gestionnaire des examens en poste à Orly.
 - 4. **57FormExa** : pour les candidats **LAPL/PPL** : Attestation OD / Recommandation ATO ; elle doit être lisible, complète, datée d'avant le jour de la session, signée et **obligatoirement** jointe au dossier papier.
 - 5. la **VIDEO** qui vous informe sur le déroulement d'une épreuve passée sur un ordinateur.
 - 6. **N'utilisez pas les formulaires destinés aux examens sur papier. Ne payez pas votre redevance autrement que par CB sur OCEANE.**
- Une **boîte fonctionnelle** est à votre disposition sur le site & **Comment nous joindre**, le Gestionnaire des examens, en poste à Orly, vous répond en complément de la réponse automatique.

Conditions de présentation à un examen sur ordinateurs :

- Avoir envoyé un **dossier papier complémentaire au plus tard à J-10 (Adresse postale ci-dessous)**
- Présenter au superviseur du centre où vous êtes inscrit : la **fiche récapitulative d'inscription (convocation imprimable depuis votre compte oceane)** et une **pièce d'identité valide** : carte nationale d'identité ou passeport (avec photographie permettant de vous identifier).

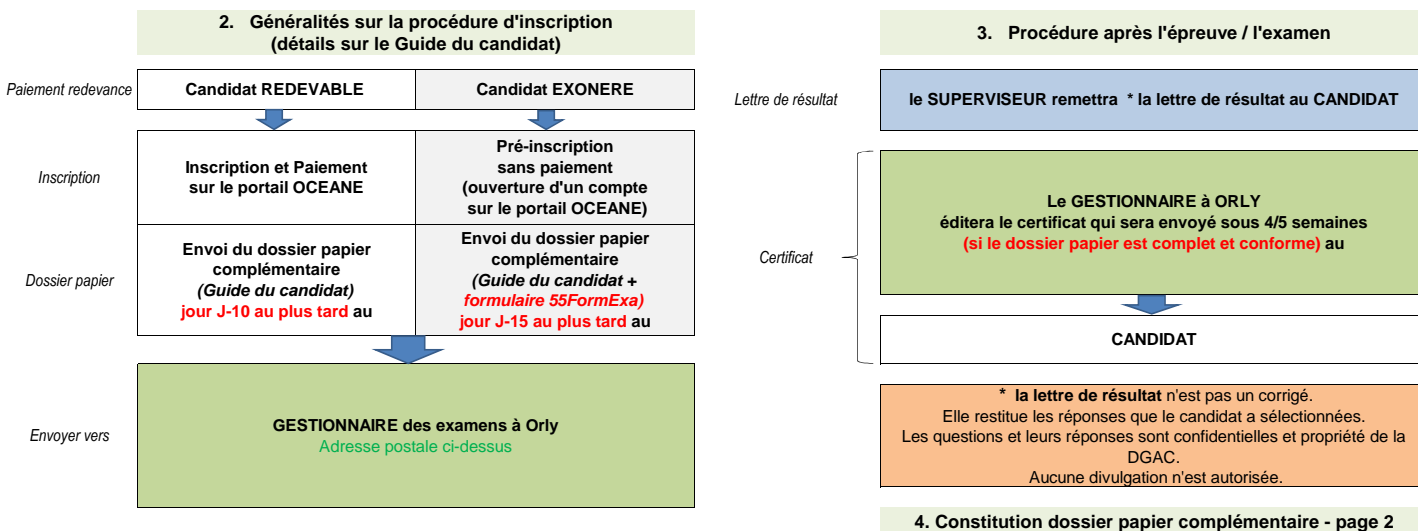
11 CENTRES	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
AIX-EN-PROVENCE	10	14	14	18	23	13	10-11	22	19	03			Délais inscription OCEANE au plus tard 4 jours avant la date de la session
BEAUVAIS		28	7-21	4-18	2-16-30	6-13	4-18	1-29	25-26	3-17-31	14-28	5-12	
BORDEAUX	10-11	07-08	21-22	18-19	30-31	20-21	18-19	29-30	19-20	04-17-18	14-15	12-13	
DIJON	25-26 30-31	22-23 27-28	22-23 27-28	12-13 24-25	17-18 22-23	12 - 14 15 - 26	18 - 19 26 - 27	16 - 17 21 - 22	06 - 07 11 - 12	03 - 04 09 - 10	06 - 07 29 - 30	04 - 05	
LILLE					16-24-30	7-13-20	18	22	12-26	10-24	14-28	5-12	
LYON-St-EXUPERY	10-24	7-21	7-21	4-18	16-30	13-27	11-25		5-19	3-17-31	14-28	12	
METZ	04-18-25	01-15-22	15-22-29	12-19-26	17-24	07-14	03-31	02-09-16	06-13-27	04-11	08-22-29	06-20	
PARIS-ORLY	10-31	07-22	07-21	05-19	03-23	06-21	04-19		06-20	04-24	07-21	20	
RENNES	24	07-21	08-21	04-18	03-23	06-20	05-19	28-29	05-26	10-24	07-28	19	
STRASBOURG	05-17-26	02-09-21	02-21	06-11-18	04-16-25	01-20	07 - 24	08 - 24	05 - 21				
TOULOUSE	18-30	22	06-22	04 -12	25	07 - 19	12-26	23	11- 20	12 - 24	13 - 22	11	

Adresse postale - envoi du dossier : DSAC/PN/EXA - Gestionnaire des pilotes de loisirs - Pôle Examens - Orly Fret N°723 - 94399 ORLY AEROGARE CEDEX

Les inscriptions sur le portail OCEANE sont possibles 3 mois avant la session.

La **date de session proposée** peut, pour des raisons de capacité du centre, être **différente** de celle demandée. **Vérifiez** avant de valider et de payer.

Concernant les dates des sessions, le portail d'inscription OCEANE est mis à jour avant ce calendrier.



4. Constitution dossier papier complémentaire - page 2

Pour accéder aux informations sur les examens théoriques sur ordinateurs rendez-vous sur :

[Ministère de la Transition écologique et solidaire / Politiques publiques / Aviation civile / Examens aéronautiques \(théorique et pratique\) / Examens théoriques BB Ulm etc, ou suivre le lien :](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/examens-theoriques-bb-ulm-iulm-telepilote-national-laplplah-part-fcl)
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/examens-theoriques-bb-ulm-iulm-telepilote-national-laplplah-part-fcl>

Vous y trouverez aussi les **calendriers** des centres d'examens en DSAC/IR qui proposent uniquement des **examens sur support papier**
Pour accéder aux services de l'Aviation civile en métropole (centres d'examens théoriques sur papier en DSAC / IR, etc), rendez-vous sur :
Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère / Mission et organisation / DGAC / La DGAC sur le territoire, ou suivre le lien :
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac#e4>

4. Constitution du dossier papier complémentaire

Ci-dessous, vous trouverez :

Liste des **Formulaires** disponibles sur le site (même page web). Ils doivent être complétés lisiblement et conformément à ce qui est demandé.

Liste des **Documents** qui s'ajoutent à la constitution de votre dossier papier complémentaire.

Adresse d'envoi de votre dossier en fonction de votre région aéronautique.

Informations sur la procédure d'accès à votre **Fiche récapitulative d'inscription / Convocation à vérifier**.

Informations sur les **plans d'accès** aux centres d'examens.

En cas de réussite à votre examen sur ordinateur, votre certificat d'aptitude théorique ne sera pas envoyé si votre dossier papier complémentaire à l'inscription en ligne, via le portail OCEANE, reste incomplet ou non conforme.

Formulaires

Candidats LAPL, PPL uniquement : l'**Attestation** de votre organisme de formation **OD** ou de la **Recommandation** de votre organisme de formation **ATO** : formulaire **57FormExa** (copie ou scan lisible accepté).

Note : en cas de réussite, le certificat d'aptitude théorique sera uniquement envoyé si le candidat a envoyé un dossier complet incluant notamment ce formulaire 57FormExa signé par le Responsable de l'organisme de formation ou l'instructeur et daté d'avant la date de la session d'examens. Un candidat LAPL/PPL ne peut pas se présenter en candidat libre. Ce formulaire est l'autorisation obligatoire de son organisme de formation pour se présenter à un examen théorique.

Candidats exonérés (demandeurs d'emploi) : formulaire **55FormExa** (métropole).

Documents

Candidats ayant entre 16 ans et 25 ans : la photocopie de l'**attestation de recensement** ou du **certificat individuel de participation** pour les candidats de nationalité française, âgés de plus de 16 et de moins de 25 ans le jour de la première épreuve.

Voir Articles du Code du service national

Art. L 113-1 - Tout français âgé de **16 ans** est tenu de se faire recenser.

Art. L 114-6 - **Avant l'âge de vingt-cinq ans**, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation.

Candidats mineurs : une **lettre signée** des parents ou du tuteur légal autorisant le mineur à se présenter à l'examen.

Tous les candidats :

La photocopie d'une **pièce d'identité valide** – pièces d'identité acceptées : carte nationale d'identité et passeport.

1 enveloppe pour l'envoi du certificat d'aptitude théorique, **format C4 (23 x 32 cm)**, **auto-adressée et affranchie** au tarif en vigueur pour un poids de **50 g minimum**. Vous pouvez utiliser une enveloppe de la poste « **prêt à poster lettre suivie** ».

Candidats déjà titulaires d'une licence PART FCL valide (PPL/A minimum) qui se présentent dans le but de devenir FI PPL/LAPL liste 1 de la FFA, l'Attestation/Recommandation 57FormExa n'est pas nécessaire mais il faut joindre une photocopie de votre licence PART FCL valide pour preuve.

Candidats expérimentés pour lesquels le règlement (UE) n°1178/2011 – Annexe 1 PART FCL (dit AIRCREW) permet d'obtenir l'épreuve commune en crédits de connaissances théoriques et qui s'inscriront uniquement à l'épreuve spécifique correspondante au type d'aéronef.

Informez le superviseur en région de votre situation particulière par une information manuscrite dans votre dossier et ajoutez les documents appropriés qui suivent :

La photocopie du **certificat d'aptitude théorique PART FCL valide** détenu ou la photocopie de la **licence PART FCL valide** détenue : ATPL, CPL, PPL, LAPL dans une autre catégorie d'aéronef.

Note : si vous êtes déjà **titulaire d'un certificat d'aptitude théorique valide** PART : ATPL / CPL dans la même catégorie d'aéronef vous êtes dispensé de l'examen complet.

Envois des dossiers – Adresse postale

Candidats en métropole

DSAC/PN/EXA - Gestionnaire des pilotes de loisirs - Pôle Examens - Orly Fret N°723 - 94399 ORLY AEROGARE CEDEX

A réception de votre dossier, aucun accusé de réception ne vous sera envoyé. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser une enveloppe de la poste **prêt à poster lettre suivie** pour vous assurer de sa réception. Merci de ne pas faire votre demande relative à la réception du dossier via la boîte fonctionnelle.

Procédure d'accès à votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation à vérifier et imprimer

Depuis votre compte OCEANE, après paiement ou après confirmation de l'inscription par le Gestionnaire à Orly, candidats exonérés (demandeurs d'emploi), sélectionnez **Examen** dans la colonne de navigation.

Cliquez sur le **nom** de votre examen.

LISTE DES EXAMENS THÉORIQUES OU DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES			
Examen	Objectif	Etat	Date
PPL A	Obtention du diplôme (paiement au forfait)	En cours	20/10/2017

Vérifiez votre **Fiche inscription/convocation**

VOS EXAMENS				
Candidat : 90126 - TRUBIAN Hélène (12/12/1999)				
↳ Examen : PPL A En cours				
INSCRIPTIONS À L'EXAMEN				
Inscription	Etat	Session	Fiche inscription	Mode de passage
183232	Terminée	20/10/2017 - 20/10/2017		Ecran

Plans d'accès à tous les centres d'examens

Consultez la **page 2** de la Fiche inscription/Convocation, format .pdf.

Plan d'accès au centre d'examens d'Orly et à son parking

Adresse GPS : rue Jean Mermoz 91550 PARAY VIEILLE POSTE

Coordonnées GPS : 48° 44' 37.86 N / 2° 21' 57.49 E

Vue de l'entrée du site (parking au fond à gauche, emplacements pour les deux roues sous le petit abri à l'entrée côté droit).

